

Bulletin local d'information syndicale

8 mars

GRÈVE DES FEMMES

**Journée internationale de luttes
des femmes**



Le 8 mars est devenu, dans la plupart des médias, une journée lénifiante de "célébration de la femme". Non ! Le 8 mars est originellement une journée de lutte. Et de lutte des femmes.

Cette lutte est hélas toujours actuelle : les inégalités sexistes et l'oppression patriarcale, souvent minimisées voire déniées, sont toujours bel et bien présentes et multiformes. Inégalités domestiques : tâches encore dévolues aux femmes à 80%. Violences sexistes, verbales et physiques. Stéréotypes de genre et injonctions normatives faites aux femmes quant à leur corps, leur apparence, leur attitude. Inégalités professionnelles enfin : écart de salaire, temps partiel subi et précarité accrue, inégale progression de carrière, inégale retraite.

Pour lutter contre ces inégalités dans le monde du travail, les femmes se sont emparées à maintes reprises et encore récemment (en Islande par exemple pour dénoncer les inégalités salariales) de l'arme par excellence des travailleuses : la grève !!

Depuis plusieurs années, l'Union syndicale Solidaires appelle les femmes à utiliser ce levier de mobilisation le 8 mars, partout où c'est possible. Dans l'Éducation Nationale, les raisons pour les femmes de faire grève ne manquent pas...

Domination patriarcale

Toute hiérarchie est synonyme de mécanismes de domination. Au sein de l'EN comme de la société, cette domination est notamment patriarcale. En effet, les hommes sont surreprésentés dans les filières dites « prestigieuses » (seulement 35% de femmes enseignantes à l'université), dans les postes de direction (les trois quarts des recteurs et chefs d'établissements du secondaire sont des

hommes)...tandis que les femmes composent l'essentiel des personnels précaires (contractuelles) et de catégorie C (agentes).

Les jurys de concours, les corps d'inspection, parce que largement masculins, contribuent à perpétuer des mécanismes de cooptation masculine.

Inégalités salariales

Le mythe veut que la fonction publique soit le lieu même d'exercice de l'égalité homme-femme au travail. Qu'en est-il dans les faits ? Dans la fonction publique, les femmes sont payées 18% de moins que les hommes. Ces inégalités salariales concernent toutes les catégories de personnel, des agent-es aux enseignant-es. Chez les enseignant-e-s, l'écart est de 13%, soit 4000 euros de moins par an (bilan social du ministère de l'éducation, 2014). Cet écart considérable est dû aux grandes disparités d'avancement entre femmes et hommes (écart de note pédagogique, promotion différenciée) mises en œuvre par une hiérarchie largement masculine, ainsi qu'à la non-prise en compte des arrêts momentanés dans la carrière de beaucoup de femmes au moment de la naissance d'un enfant.

Éducation à l'égalité en friche

Devant la pression des réactionnaires, le gouvernement a reculé et abandonné les ABCD de l'égalité, sans mettre en place d'alternative convaincante pour former les personnels et offrir des pistes pédagogiques permettant de sensibiliser les élèves aux discriminations sexistes et LGBTIphobes. Par ailleurs, les programmes (d'histoire-géo, de SES par exemple) laissent encore peu de place aux femmes et aux études de genre qui questionnent stéréotypes et discriminations. Enfin à résultats égaux voire supérieurs, les filles subissent encore le poids des stéréotypes de genre dans leurs procédures d'orientation.

Abandon de la prévention

Les heures d'éducation à la sexualité à destination des élèves ne sont pas effectuées alors même qu'elles sont prévues dans les textes officiels.

Les campagnes de prévention des LGBTIphobies dans les établissements sont diffusées en catimini par le Ministère, et le plus souvent trop tardivement dans l'année scolaire pour permettre une sensibilisation efficace sur ces questions.

Des agentes elles aussi concernées

On constate d'abord une répartition du travail sexuée : aux hommes les postes de techniciens et de chefs cuisine, aux femmes les tâches dites polyvalentes (par exemple faire le ménage, servir les repas) ...et malgré la présence d'une majorité de femmes dans ces métiers, les agents-chefs nommés par la direction sont souvent des hommes.

La double hiérarchie, Education Nationale et collectivité locale (municipalité, conseil général ou région), multiplie les échelles de pression et rend plus difficile la lutte contre le harcèlement sexuel notamment.

La profession a une moyenne d'âge relativement élevée, ce qui rend les agentes d'autant plus sujettes aux troubles musculo-squelettiques, aux accidents du travail, liés à la pénibilité de leurs tâches.

C'est par leurs mobilisations propres que les femmes ont obtenu des droits !

Pour débattre de ces questions et nos revendications : rassemblons-nous dans des AG DE FEMMES (ag construire entes, enseignantes, CPE, AED, infirmière, assistante sociale, COP)

Pour faire entendre notre voix :

GREVE, ACTIONS ET MANIFESTATION LE 8 MARS

1) CUI-CAE : Halte au travail gratuit !

Modulation/annualisation du temps de travail des CUI-CAE, le grand capharnaüm de l'Éducation nationale



Depuis la mise en place de l'annualisation des contrats CUI-CAE, SUD éducation dénonce cette pratique comme étant illégale. La justice nous donne raison, encore 3 victoires aux prud'hommes ! Le ministère reconnaît aujourd'hui son erreur. Alors pourquoi l'annualisation persiste-t-elle dans certaines académies ? SUD éducation demande une nouvelle audience au ministère et agit localement pour mettre fin à cette pratique abusive.

Depuis la mise en place de l'annualisation des contrats CUI-CAE, SUD éducation dénonce cette pratique comme étant illégale.

Pour ces contrats de droit privé, le code du travail s'applique. Les semaines basses ne peuvent pas être de 0h. Les semaines de vacances sont des semaines de fermeture de l'établissement. C'est donc l'article L.3141-29 qui s'applique. Il stipule que :

« lorsque qu'un établissement ferme pendant un nombre de jours dépassant la durée des congés légaux annuels, l'employeur verse aux salariés, pour chacun des jours ouvrables de fermeture excédant cette durée, une indemnité qui ne peut être inférieure à l'indemnité journalière de congés ».

Cet article du code du travail, qui est toujours en vigueur, prévoit donc une indemnité au moins égale au salaire pendant les périodes de fermeture des établissements qui dépassent la durée des congés payés légaux.

La justice nous donne raison, encore 3 victoires aux prud'hommes dans le 91 !

Le conseil des prud'hommes d'Évry, dans un jugement du 7 novembre 2016, a reconnu l'annualisation de CUI-CAE faite par le rectorat de Versailles (26h effectuées sur 36 semaines pour une rémunération sur la base de 20h) comme abusive et a condamné ce dernier à payer le rappel de toutes les heures complémentaires sur toute la durée du contrat.

Au passage l'État perd encore 28 500€ pour ces 3 jugements, le cadre du contrat CUI-CAE n'étant par ailleurs pas respecté non plus pour l'obligation de formation et l'accompagnement du retour à l'emploi !

Le ministère reconnaît aujourd'hui son erreur

Contrairement aux propos qui nous avaient été tenus en audience en 2014, le ministère a reconnu récemment que la modulation permet des semaines « hautes » et des semaines « basses », mais qu'elle implique un temps de travail moyen de 20 heures sur l'ensemble des 36 semaines travaillées de l'année scolaire – ce qui n'est pas le cas avec l'annualisation, qui débouche sur des semaines de 24 heures hebdomadaires, voire de 26 heures, durant les 36 semaines travaillées de l'année scolaire.

Enfin ! Le ministère reconnaît donc que les CUI-CAE ne peuvent pas travailler au-delà du temps de travail spécifié sur leur contrat sous prétexte de compenser les semaines de congés scolaires.

Il s'engage à « sensibiliser » le réseau des gestionnaires de CUI-CAE. Il avait donné des instructions dans ce sens dès la rentrée 2016 aux inspecteurs d'académie.

Alors pourquoi l'annualisation persiste-t-elle dans certaines académies ?

SUD éducation appelle tous les personnels concernés à se réunir pour discuter d'une action commune afin de mettre fin au travail gratuit et pour demander le paiement des heures complémentaires effectuées.

Si vous êtes sous contrat CUI-CAE et que votre temps de travail est annualisé (22h, 24h ou pire encore 26h effectuées payées 20h), contactez le syndicat SUD éducation de votre département.

SUD éducation demande une nouvelle audience au ministère et agit localement pour mettre fin à cette pratique abusive.

Fédération SUD Éducation

2) Nos droits contre leurs privilèges



Depuis la mise en place de l'annualisation des contrats CUI-CAE, SUD éducation dénonce cette pratique comme étant illégale. La justice nous donne Nous, mouvements sociaux, dans notre diversité associative, syndicale et citoyenne comptons bien faire entendre nos voix et nos propositions dans les prochains mois. Dans la période électorale qui s'ouvre, nous ne mettrons ni nos actions ni nos revendications de côté. Même si nous savons que tous les candidat-es ne défendent pas les mêmes positions, cette campagne présidentielle risque d'être propice aux vents mauvais, aux propositions démagogiques et réactionnaires et aux petites phrases. Aussi nous sommes déterminé-es à dépolluer le débat public pour que les préoccupations de la majorité supplantent les intérêts de quelques-uns.

Les inégalités augmentent, le chômage, la précarité et la pauvreté touchent de plus en plus de personnes, en particulier les femmes et les jeunes. L'explosion de la richesse de quelques-uns se fait au détriment de toutes et tous. Islamophobie, antisémitisme, négrophobie, romophobie... les diverses formes du racisme gangrènent notre société ; les droits des femmes sont attaqués ; les droits des salarié.es, la protection sociale, les services publics déjà affaiblis, sont menacés dans leurs fondements ; le vivre ensemble se délite ; l'état d'urgence devient un état permanent ; et les enjeux écologiques sont remisés au second plan. Au contraire, notre société a besoin de plus de justice et d'égalité, d'une profonde transition écologique avec une réelle égalité des droits pour toutes et tous.

La justice fiscale et la fin de l'impunité d'une minorité permettraient de favoriser des services publics de qualité accessibles sur tout le territoire, des investissements pour nos quartiers et les zones rurales délaissées, un logement digne pour chacun.e, la création de centaines de milliers d'emplois de qualité liés notamment à la transition écologique, la garantie d'une protection sociale de haut niveau.

Dès maintenant, nous construisons un espace commun pour permettre le débat citoyen et l'appropriation par toutes et tous des vrais enjeux auxquels la majorité de la population est confrontée. Nous voulons expertiser et déconstruire, dans les prochains mois, les contre-vérités qui polluent déjà le débat politique.

Le mouvement contre la loi travail, des mobilisations syndicales à "Nuit debout", ont démontré que les résistances persistent dans ce pays, malgré la répression et les violences policières. Les luttes et les

grèves n'ont pas disparu. De multiples initiatives d'accueil et de solidarité auprès des réfugié.es existent dans notre pays, à l'encontre des discours de haine et de rejet développés par certain.es. Les énergies sont disponibles dans notre société pour porter l'espoir de progrès sociaux et d'une société juste et égalitaire. Pour faire vivre ces résistances et nos alternatives, notre espace favorisera les convergences et l'action, dans le respect des modes et des choix d'intervention de chacune de nos organisations.

Premiers signataires :

- AC !
- APEIS
- ATTAC
- CEDETIM
- CNT Solidarité Ouvrière
- Comité Vérité et Justice pour Ali Ziri
- Compagnie Jolie Môme
- Confédération Paysanne
- Coordination Sans Papiers 75
- DAL
- FASTI
- Fondation Copernic
- FSU
- Les Effronté-e-s
- Les jours heureux
- MRAP
- MNCP
- Osez le Féminisme !
- Pas sans nous !
- Planning familial
- ReAct
- Solidaires Finances Publiques
- Sortir du colonialisme
- SUD Éducation
- SUD PTT
- SUD Santé Sociaux
- Syndicat de la Magistrature
- Union syndicale Solidaires
- UTOPIA
- VISA

PROCHAINE AG SUD éducation

Lundi 20 mars - 18h-20h

Villeneuve

SUD Éducation
vit grâce aux cotisations des adhérents et à l'énergie des militants.

Nous rejoindre...

Nous contacter...

